

SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de FRANCHESSE s'est réuni, salle de la mairie, sous la présidence de M. Gérard VERNIS, Maire.

Date de convocation : 19/05/2018.

Présents : M. VERNIS, Mme DESURIER-LAFLEURIEL, MM. LECOCQ, COLLAYE, BOUCHON, DEBARNOT, DESTERNES, Mmes HAMEL et POPY.

Excusé : M. DORLENCOURT.

Absent : M. HERMANN.

Mme DESURIER-LAFLEURIEL a été élue secrétaire de séance.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :

Dans le cadre de mouvements de personnels et suite à la saisie du Comité Technique Paritaire, le Conseil Municipal décide de :

- supprimer au 01/06/2018 l'actuel poste de secrétaire de mairie,
- supprimer au 10/06/2018 le poste d'agent d'accueil à l'A.P.C.,
- créer au 04/06/2018 un nouveau poste de secrétaire de mairie et agent d'accueil A.P.C.

Le tableau des effectifs est modifié en conséquence à compter du 10/06/2018.

OCTROI D'UNE SUBVENTION COMMUNALE :

Le Conseil Municipal vote l'attribution d'une subvention de 50 € au Conservatoire d'Espaces Naturels de l'Allier.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Après avoir entendu la présentation faite par l'Adjoint, Christian COLLAYE, le Conseil adopte sans réserve ce rapport d'activité de l'année 2017.

RATTACHEMENT DE LA COMPTABILITE DU CCAS A LA COMPTABILITE COMMUNALE :

Suite à la demande des membres du CCAS, visant à réintégrer la comptabilité de l'action sociale au sein du budget communal, le Conseil émet un avis favorable et charge le Maire d'en aviser le comptable public, de sorte que le budget du CCAS redevienne un budget annexe au 01/01/2019.

ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES :

M. Vincent LECOCQ est élu à l'unanimité pour représenter la commune au sein de cette commission chargée de procéder à l'évaluation des charges et recettes transférées à la Communauté de Communes suite à une extension de périmètre ou un transfert de compétence.

SOUTIEN A L'ASSOCIATION ADEQUAT :

Informé des difficultés financières momentanées de cette association, dues à la suppression d'un dispositif d'aide de la CAF, le Conseil Municipal s'engage à participer aux frais

d'accueil des enfants de la commune au Centre de Loisirs, à raison d'un euro par jour de fréquentation et par enfant.

RAPPORT D'ACTIVITE DE L'EPICERIE SOLIDAIRE :

Mme POPY retrace les différents domaines d'intervention de cette structure auprès des personnes en difficultés (aide alimentaire, aide énergétique, aide au transport, ...) et insiste sur le fait que ces actions seraient impossibles sans le soutien financier des communes adhérentes.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne sollicitant la parole, la séance est